|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | EUROPEAN COMMISSION |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG — Direction — Unité | TAXUD-A-5 |
| Numéro de poste dans sysper: | 434375 |
| Personne de contact:  Démarrage prévisionnel:  Durée initiale:  Lieu d’affectation: | Valeria.MICELI@ec.europa.eu  1er trimestre 2026  jusqu’au 31/03/2027 — fin du mandat NILT   Brussels  Luxemburg  Autres: \* en mission à long terme en Irlande du Nord |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert à:    ainsi que  Aux pays AELE suivants:  Icelande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  Les pays tiers suivants: ….  Organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures | Délai des candidatures: 27-10-2025 |

**Présentation de l’entité (Nous sommes)**

La mission de la direction générale de la fiscalité et de l’union douanière (DG TAXUD) est de promouvoir des politiques équitables et durables qui génèrent des recettes pour l’UE et ses États membres et de veiller à ce que les citoyens et les entreprises de l’UE bénéficient du commerce mondial et d’un marché unique sûr et sécurisé protégé à ses frontières.

La direction A (Douanes) est chargée de l’union douanière et de la politique douanière de l’UE, y compris, entre autres, de la gestion des relations internationales de l’UE, principalement en matière douanière, du soutien au processus d’élargissement et de l’élaboration des politiques et de la législation douanières relatives aux règles d’origine des marchandises et à la valeur en douane. La direction est conviviale et dynamique et est organisée en 6 unités, dont un total d’environ 170 personnes.

L’unité A.5 élabore et coordonne les politiques douanières internationales de l’UE, en promouvant la vision de l’UE en matière douanière dans le monde. L’unité négocie en particulier les dispositions douanières des accords bilatéraux de l’UE avec les pays partenaires (à l’exception des règles d’origine - unité A6), en préservant la protection et la sécurité du marché intérieur de l’UE aux frontières, tout en favorisant la facilitation du commerce légitime. En collaboration avec les unités de la direction A, l’unité veille à la cohérence des accords douaniers bilatéraux avec la législation et la politique douanières.

L’unité gère, en étroite coopération avec d’autres unités TAXUD et d’autres DG de la Commission, la mise en œuvre des dispositions douanières figurant dans les accords bilatéraux de l’UE et contrôle leur application par les pays partenaires. En collaboration avec la DG ENEST, l’unité dirige et soutient les préparatifs des pays candidats à l’adhésion à l’UE en vue de la mise en œuvre de l’acquis de l’UE en matière de douanes et de fiscalité.

L’unité A.5 supervise les aspects douaniers des relations bilatérales de l’UE avec les pays tiers et soutient le processus d’élargissement de l’UE dans tous les domaines d’action couverts par la DG TAXUD. Il est le principal point de contact de la DG TAXUD pour les parties prenantes à l’intérieur et à l’extérieur de la Commission en ce qui concerne les relations internationales bilatérales et l’élargissement. Il joue un rôle de coordination dans les relations bilatérales avec les pays tiers, pour tous les domaines relevant de la compétence de la DG TAXUD.

L’unité préside le groupe d’experts douaniers sur les affaires internationales et les comités dans le cadre des accords bilatéraux pertinents de l’UE avec les pays tiers.

**Présentation du poste (Nous proposons)**

La DG TAXUD recherche un expert national détaché pour rejoindre l’équipe de liaison pour l’Irlande du Nord (NILT) en tant qu’expert en contrôle. L’expert sera détaché auprès de la Commission et affecté à une mission de longue durée en Irlande du Nord. Le mandat du NILT a récemment été prorogé jusqu’en mars 2027.

Le NILT est une équipe à part entière composée de dix collègues de la DG TAXUD basés à Belfast et assurant la présence de l’Union en Irlande du Nord aux fins de la mise en œuvre et de l’application correctes des règles de l’UE par les autorités britanniques en Irlande du Nord. Le cadre de Windsor et la décision du comité mixte sur les représentants de l’Union en Irlande du Nord définissent les droits et obligations des représentants de l’Union, qui ne peuvent pas initier et effectuer des contrôles par eux-mêmes, mais peuvent demander aux fonctionnaires britanniques d’effectuer des contrôles, et de les observer. Le NILT travaille sous les instructions de la DG TAXUD, dans le cadre de l’unité A.5 de la TAXUD, chargée des relations douanières avec le Royaume-Uni, et de l’unité A.3, chargée de la gestion des risques et de la sécurité.

Au sein de l’équipe des représentants de l’Union en Irlande du Nord, les principales responsabilités d’un expert en contrôle sont axées sur la supervision du processus de contrôle et de la stratégie de gestion des risques des autorités douanières britanniques.

**Profil du titulaire (Nous recherchons)**

Nous recherchons un candidat dynamique, bien organisé et très motivé, capable de travailler à la fois de manière indépendante et en équipe. D’excellentes capacités de communication, d’analyse et d’organisation/coordination figurent parmi les exigences nécessaires. Une bonne connaissance et une bonne expérience en matière douanière, notamment en matière de gestion des risques et d’activités de contrôle douanier, sont également requises. Une expérience en matière d’analyse de données et/ou de mesures antifraude constituerait un atout supplémentaire.

La personne doit également être sensible à l’environnement politique complexe dans lequel elle travaille. La résistance au stress et la flexibilité pour s’adapter à de nouvelles situations sont des qualités essentielles.

La principale langue de travail dans ce domaine étant l’anglais, une maîtrise courante de cette langue (parler, écrire et lire) est une condition préalable. Toute autre langue de l’UE est un atout.

**Critères d’éligibilité**

Les détachements sont régis par **la décision de la Commission C (2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devez remplir les critères d’admission suivants à la **date de début** du détachement:

* Expérience professionnelle: posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans l’exercice de fonctions administratives, juridiques, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions AD.
* Ancienneté: avoir travaillé pendant au moins une année complète (12 mois) auprès de votre employeur actuel dans un cadre statutaire ou contractuel.
* Employeur: être une administration nationale, régionale ou locale ou une organisation publique intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation spécifique, la Commission peut accepter des candidatures d’un employeur relevant du secteur public (par exemple, agence ou institut de régulation), d’une université ou d’un institut de recherche indépendant;
* Compétences linguistiques: avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. L’END d’un pays tiers doit justifier posséder une connaissance approfondie d’une langue de l’Union nécessaire à l’accomplissement des tâches qui lui seront confiées.

**Conditions de détachement**

Pendant toute la durée de votre détachement, vous devez rester employé et rémunéré par votre employeur et être couvert par votre système de sécurité sociale (national).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions prévues par la décision END susmentionnée et êtes soumis aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Si le poste est publié avec des indemnités, celles-ci ne peuvent être accordées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Toute personne en poste dans une délégation de l’Union européenne doit avoir une habilitation de sécurité [jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément à la décision (UE, Euratom) 2015/444 de la Commission du 13 mars 2015] [Commission Decision (EU, Euratom) 2015/444 of 13 March 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/EN/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer la procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation du détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de selection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission européenne **n’accepte que les candidatures soumises par l’intermédiaire de la représentation permanente/mission diplomatique auprès de l’UE de votre pays, du secrétariat de l’AELE ou du ou des canaux auxquels elle a expressément consenti.** Les candidatures transmises directement par vous ou votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez rédiger votre CV en anglais, en français ou en allemand en utilisant le modèle de CV Europass ([[Create your Europass CV | Europass](https://europa.eu/europass/en/create-europass-cv)](http://europass.cedefop.europa.eu/en/documents/curriculum-vitae)). Il doit mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas joindre d’autres documents (tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées conformément au règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil. Cela vaut en particulier pour la confidentialité et la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.